

CENTRE SOCIAL D'OZON

Point de situation au 15 mars 2023

Ce mercredi 15 mars, l'État, la Ville de Châtellerault, la Caisse d'allocation familiale et la fédération des centres sociaux se sont réunis pour évoquer l'avenir du centre social d'Ozon.

Le vendredi 10 mars, le centre social a déposé une demande de procédure de sauvegarde auprès du tribunal judiciaire de Poitiers. Ce dernier formulera la nature de sa réponse juridique, le lundi 20 mars 2023.

Les partenaires précités mettent tout en œuvre pour répondre aux besoins de la population du quartier d'Ozon et restent unanimes : il faut maintenir une activité d'accueil pour les familles et les enfants.

Dans un premier temps, les partenaires réfléchissent à proposer un accueil de loisirs aux enfants pendant les vacances d'avril et d'été. Pour l'avenir, il est envisagé qu'un autre centre social puisse reprendre certaines activités, notamment le centre d'accueil et de loisirs ; et plus largement il est attendu que les partenaires, associations, habitants, se mobilisent pour passer ce cap difficile.

De son côté, la Ville devrait revisiter l'offre d'activités et de loisirs conçue au travers du programme « Ici l'Été », pour permettre notamment aux jeunes de ce quartier de bénéficier d'activités proches de chez eux.

CONTACT PRESSE - 05 49 20 20 08
aurore.ymonnet@grand-chatellerault.fr